



CONSEIL DE L'UNION  
EUROPÉENNE



## Conclusions du Conseil

# "Vers une nouvelle stratégie énergétique pour l'Europe pour la période 2011-2020"

*3017ème session du Conseil COMPÉTITIVITÉ  
Bruxelles, 31 mai 2010*

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

"Le Conseil

SOULIGNE le rôle déterminant que la politique énergétique joue pour que l'Europe utilise l'énergie et les ressources d'une manière plus efficace et ne les épuise pas, émette moins de CO<sub>2</sub>, soit plus sûre et plus compétitive dans le cadre de la nouvelle stratégie Europe 2020 pour l'emploi et la croissance;

REDIT sa détermination à atteindre les grands objectifs pour 2020 en matière de climat et d'utilisation durable de l'énergie, qui ont été approuvés par le Conseil européen, ainsi que son attachement aux objectifs et principes que le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne assigne à la politique énergétique;

ENCOURAGE tous les États membres à poursuivre leur action en vue de la réalisation de ces objectifs;

RÉAFFIRME que, pour que la politique énergétique puisse donner des résultats crédibles et que les consommateurs puissent bénéficier de prix corrects, la première étape est de veiller à ce que la législation en vigueur soit appliquée complètement et selon le calendrier prévu et de mettre correctement à profit les programmes et instruments;

compte tenu des perspectives à long terme dans lesquelles s'inscrivent les investissements énergétiques ainsi que des objectifs à long terme de l'UE dans le domaine climatique, DEMANDE que cette stratégie énergétique soit compatible avec les objectifs à long terme en matière de

# P R E S S E

décarbonisation et PREND ACTE de l'intention de la Commission de présenter une feuille de route sur l'énergie à l'horizon 2050, comme indiqué dans son programme de travail;

RAPPELLE que, pour donner de bons résultats, la politique énergétique européenne devrait pleinement exploiter les synergies qui existent entre sa dimension interne et sa dimension extérieure. À cet égard, une politique énergétique extérieure solide et bien conçue devrait se fonder sur une analyse approfondie. Le Conseil invite par conséquent la Commission à présenter une analyse globale de la dimension extérieure de la politique énergétique européenne;

SOULIGNE que, quelle que soit l'inflexion qui lui sera donnée, la politique énergétique européenne devrait avoir une valeur ajoutée manifeste et être proportionnée, contribuer à ce qu'il y ait une réelle coordination entre les États membres et la Commission aux niveaux national, régional et européen et tenir compte, dès le stade de sa conception, des aspects réglementaires et financiers, ainsi que des investissements humains et matériels nécessaires à sa mise en œuvre;

SOULIGNE l'importance de la coopération régionale dans le domaine énergétique, qui contribue utilement à donner de la cohérence à la mise en œuvre des mesures prises au niveau de l'UE;

compte tenu de la période assez longue que devrait couvrir la stratégie envisagée, INSISTE sur l'importance qu'il y a à intégrer dans la future politique énergétique des exigences appropriées, économiquement rationnelles, en matière de suivi et concernant l'élaboration de rapports, ainsi que des mécanismes d'évaluation, afin que la stratégie puisse être adaptée plus facilement à l'évolution de la situation, tout en respectant le droit des États membres de décider de la palette de leurs sources d'énergie;

PREND ACTE de l'intention de la Commission d'affiner et de présenter au Conseil les actions qu'elle propose de mener, notamment grâce à l'initiative phare dans le domaine énergétique intitulée "Une Europe efficace dans l'utilisation des ressources", ainsi qu'au paquet "infrastructures du secteur énergétique" qui sera établi prochainement afin de revoir la politique des réseaux énergétiques transeuropéens à la lumière du rapport sur la mise en œuvre des RTE-E, comme l'a demandé le Conseil européen en mars 2009;

SALUE l'intention de la Commission de procéder à une vaste consultation pour préparer la nouvelle stratégie énergétique;

FÉLICITE la Commission d'avoir basé sa consultation sur un document très complet, qui n'exclut a priori aucun domaine d'action ni aucun instrument;

CONFIRME qu'il est déterminé à participer pleinement à l'élaboration de cette stratégie et RAPPELLE à cet égard les contributions apportées par les États membres à l'occasion du débat d'orientation qui a eu lieu lors du Conseil TTE de mars 2010, ainsi que les contributions faites précédemment<sup>1</sup>, notamment dans le cadre de la préparation du plan d'action 2007-2009;

---

<sup>1</sup> Par exemple:

- les conclusions sur la sécurité énergétique du 12 janvier 2009,
- les conclusions du Conseil, du 19 février 2009, sur la deuxième analyse stratégique de la politique énergétique,
- les conclusions du Conseil européen des 15 et 16 octobre 2008 (partie consacrée à la sécurité énergétique),
- les conclusions du Conseil européen des 19 et 20 mars 2009 (partie intitulée "renforcer la sécurité énergétique de l'Union"),

SALUE l'intention de la Commission de présenter, sur la base de cette consultation, une communication qui décrira la future stratégie énergétique pour la période 2011-2020;

INVITE la Commission à présenter cette communication dans un délai suffisant pour qu'elle puisse être examinée par le Conseil TTE (Énergie) de décembre, pour alimenter utilement la préparation du débat que le Conseil européen consacrera, début 2011, à la politique énergétique et l'élaboration d'un plan d'action par le Conseil TTE (Énergie), afin que ce plan puisse être entériné par le Conseil européen en mars 2011."

---

- 
- les conclusions du Conseil du 23 novembre 2006 sur le plan d'action pour l'efficacité énergétique.